



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 51010

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le problème d'accès des personnes handicapées aux lieux publics. La loi de 1975 oblige les établissements ouverts au public à prendre des dispositions pour être accessibles aux personnes handicapées. Toutefois, des associations de personnes handicapées s'estiment insatisfaites des conditions d'accès dans ces établissements. L'aménagement des lieux publics est essentiel à l'intégration professionnelle et sociale des personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour remédier à cette non-application de la loi.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51010

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5344